

Nouméa, le 06 mars 2020

Objet : Élections des éco-délégués

Pièces jointes : le guide de l'éco-délégué ; la lettre de rentrée DACST-EDD ; le document ressources « élections et missions des éco-délégués »

Les élections des éco-délégués, proposées par le ministère de l'éducation nationale s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie, à savoir, la responsabilisation et l'engagement des futurs citoyens au cours de leur formation et de leur parcours civique (éducation au développement durable, éducation morale et civique, éducation à la santé, éducation aux médias et à l'information).

Ces objectifs se retrouvent notamment au travers des projets concernant :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement des êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ils permettent aussi le développement, chez l'élève, du respect de soi, des autres et de son environnement ainsi que des compétences psychosociales telles que, savoir résoudre les problèmes / savoir prendre des décisions / avoir une pensée créative / avoir une pensée critique / savoir communiquer efficacement / être habile dans les relations interpersonnelles /avoir conscience de soi / avoir de l'empathie pour les autres.

Les éco-délégués sont à la fois des co-pilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager. Les compétences acquises par les éco-délégués peuvent être valorisées dans le livret scolaire, dans folios et aux moments des évaluations et examens.

Leurs missions s'articulent autour notamment des grands enjeux du développement durable :

- limiter la consommation d'énergie ;
- protéger la biodiversité ;
- éviter le gaspillage alimentaire ;
- réduire et trier les déchets ;
- s'unir pour engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Vous trouverez ci-joint au lien suivant : <https://nity.fr/go-D7Q3Ko>

- le guide de l'éco-délégué réalisé par l'Agence de Développement pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), privilégiant une entrée environnementale,
- la lettre de rentrée de la DACST-EDD, présentant les dispositifs existants en Nouvelle-Calédonie, permettant aux éco-délégués d'avoir des pistes d'action ou un accompagnement, et de s'insérer dans des dynamiques locales.
- le document ressources « élections et missions des éco-délégués »